



**DR AUDIT**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Eric **LETOURMY**

Sonia **LUTZ**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

*Ce rapport comprend 28 pages*

---

## **CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT**

### **DU LOIR ET CHER**

**Maison des Entreprises**

**16, rue de la Vallée Maillard**

**41000 BLOIS**

#### **DR AUDIT**

SARL au capital de 10 000 euros

63B, avenue de Châteaudun – BP 146

41005 BLOIS CEDEX

Tél. : **02 54 42 23 11**

E-mail : draudit@draudit.net



Aux membres

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau le 17 juin 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre de métiers à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels intitulée « Règles et méthodes comptables – immobilisations incorporelles, corporelles et financières » concernant l'affectation du report de taxe d'apprentissage à hauteur de 808 584.45 euros dans le compte de subvention d'investissement n°1341811 pour le financement du futur CFA.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels de votre Chambre de Métiers regroupent les opérations propres à l'activité d'établissement public de l'Etat à caractère administratif et les opérations de son activité d'organisme gestionnaire du Centre Interprofessionnel Départemental de Formation d'Apprentis (C.F.A.).

Les opérations distinctes et propres à chaque activité sont identifiées par une comptabilité analytique et les flux financiers intervenus entre l'organisme gestionnaire et le centre de formation d'apprentis transitent par un compte de liaison, selon les modalités définies par la nomenclature comptable applicable.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre Chambre de Métiers, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus fournies dans l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Enfin, nous avons procédé à la vérification du caractère approprié des principes comptables appliqués et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Les amortissements des immobilisations
- Les reprises des subventions d'investissements
- La comptabilisation des produits et des charges

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux élus de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir et Cher à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre de métiers ou de l'Artisanat, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau et soumis à l'avis de la commission des finances.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre de métiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre de métiers et de l'artisanat du Loir et Cher à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 25 juin 2020

**SARL Daniel RAVINEAU AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**  
**Eric LETOURMY**



## BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE 2019			EXERCICE 2018 NET
	BRUT	AMORT. ET PROV.	NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
DROIT AU BAIL				
AUTRES	236 847,36	234 588,21	2 259,15	1 592,61
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
TERRAINS	120 072,29	0,00	120 072,29	116 715,00
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT TERRAIN	130 052,84	113 394,60	16 658,24	23 264,87
CONSTRUCTIONS	6 497 999,41	5 416 754,43	1 081 244,98	1 407 358,11
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	13 806,62	0,00	13 806,62	13 806,62
INSTAL. TECHN. MAT. ET OUT. PEDAGOGIQUE	2 863 915,54	2 448 019,16	415 896,38	301 911,74
AUTRES	4 406 378,99	3 778 576,68	627 802,31	877 957,51
IMMOBILISATIONS EN COURS	948 226,18	0,00	948 226,18	84 713,97
<b>Sous-total Actif Immob. Incorp. / Corp.</b>	<b>15 217 299,23</b>	<b>11 991 333,08</b>	<b>3 225 966,15</b>	<b>2 827 320,43</b>
<u>Immobilisations Financières</u>				
PARTICIPATIONS ET AUTRES FORMES	4 190,82		4 190,82	4 190,82
PRETS	0,00		0,00	0,00
AUTRES	3 654,87		3 654,87	3 509,07
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 225 144,92</b>	<b>11 991 333,08</b>	<b>3 233 811,84</b>	<b>2 835 020,32</b>
<u>Comptes de liaison</u>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
STOCKS	21 420,80		21 420,80	18 923,76
<u>Créances d'Exploitation</u>				
FOURNISSEURS DEBITEURS	0,00		0,00	2 583,00
CREANCES CLIENTS ET CPTES RATTACHES	132 220,86		132 220,86	262 406,58
PERSONNEL ET CPTES RATTACHES	123,90		123,90	0,00
SECURITE SOCIALE / AUTRE ORG. SOCIAUX	628,92		628,92	1 735,91
AUTRES CREANCES	1 042 831,68	0,00	1 042 831,68	1 269 460,68
<u>Valeurs Mobilières de Placement</u>	466 073,80	4 383,62	461 690,18	463 246,85
<u>Disponibilités</u>				
CAISSE	2 349,71		2 349,71	3 828,11
COMPTES COURANTS	10 647 523,51		10 647 523,51	6 045 273,42
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 313 173,18</b>	<b>4 383,62</b>	<b>12 308 789,56</b>	<b>8 067 458,31</b>
<u>REGULARISATIONS</u>				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	58 273,07		58 273,07	55 393,02
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 596 591,17</b>	<b>11 995 716,70</b>	<b>15 600 874,47</b>	<b>10 957 871,65</b>



## BILAN PASSIF

PASSIF	EXERCICE 2019 NET	EXERCICE 2018 NET
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<u>Apport</u>		
DOTATION INITIALE	762 758,68	762 758,68
<u>Réserves</u>		
AUTRES RESERVES	518 326,66	518 326,66
<u>Report à Nouveau</u>	336 412,10	327 122,76
<u>Résultat de l'Exercice</u>	27 836,10	9 289,34
<u>Subvention d'Investissement</u>	13 337 100,26	11 470 689,19
<u>Subvention d'investissement inscrite au Compte de Résultat</u>	-9 791 495,56	-9 142 398,38
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 190 938,24</b>	<b>3 945 788,25</b>
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
	269 015,77	249 071,88
<b>TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>269 015,77</b>	<b>249 071,88</b>
<u>DETTES</u>		
<u>Dettes financières</u>		
EMPRUNTS	-0,02	-0,02
COMPTES COURANTS CREDITEURS	0,00	288,97
<u>Dettes d'exploitation</u>		
FOURNISSEURS	484 813,29	495 326,19
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	99 585,33	106,00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	250,00	376,70
PERSONNELS ET COMPTES RATTACHES	156 627,69	164 295,76
SECURITE SOCIALE / AUTRES ORG. SOCIAUX	393 118,10	424 593,09
ETAT / AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES	8 898 488,51	4 451 665,64
AUTRES DETTES	108 037,56	1 226 094,69
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>10 140 920,46</b>	<b>6 762 747,02</b>
<u>REGULARISATIONS</u>		
Produits constatés d'avance	0,00	264,50
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 600 874,47</b>	<b>10 957 871,65</b>



## COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2019	2018	PRODUITS	2019	2018
<b>Charges d'Exploitation</b>			<b>Produits d'Exploitation</b>		
Charges de personnel (64)	4 669 080,90	4 868 790,61	Subventions d'exploitation (74)	5 152 630,05	5 221 732,77
Personnel extérieur (621)	369 978,76	326 940,13	<i>dont ministère chargé de l'artisanat</i>		
Taxe sur les salaires (6311)	135 987,64	149 215,53	<i>dont région</i>	3 957 856,57	4 013 350,81
			<i>dont Taxe d'apprentissage</i>	187 925,39	152 465,26
Achats (60) (sauf 603)	523 975,09	593 874,72	Production stockée (71)		
Variation des stocks (603)	-2 497,04	5 257,05			
Charges spécifiques (657 et 658)	17 384,83	16 071,64	Produits spécifiques (757)	779 671,81	754 753,49
			<i>dt taxe pour frais de chambres</i>	710 488,31	684 456,49
			<i>dt ressources ou subventions de fonctionnement affectées</i>		
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 6311, 65 sauf 657 et 658)	1 157 881,64	1 263 727,69	Produits de gestion (70,72,75 sauf 757)	996 834,89	1 210 947,61
Dotations amort. et provis.d'exploit. (681)	514 932,44	518 446,83	Reprise sur amort.provis.d'exploit. (781)	2 778,71	11 558,39
			Transferts de charges d'exploit. (791)	1 378,35	10 779,89
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>7 386 724,26</b>	<b>7 742 324,20</b>	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 933 293,81</b>	<b>7 209 772,15</b>
<b>Résultat d'exploitation (+ ou -)</b>	<b>-453 430,45</b>	<b>-532 552,05</b>			
<b>Charges financières</b>			<b>Produits financiers</b>		
Intérêts et charges assimilées (66)	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés (76)	10 436,94	3 400,41
Dotations amort. et provis.charges fin. (686)	1 556,67	2 826,95	Reprises sur prov. Fin. (786)		
			Transferts de charges fin. (796)		
<b>Total charges financières</b>	<b>1 556,67</b>	<b>2 826,95</b>	<b>Total produits financiers (76)</b>	<b>10 436,94</b>	<b>3 400,41</b>
<b>Résultat financier (+ ou -)</b>	<b>.8 880,27</b>	<b>573,46</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	1 356,66	0,00	Sur opérations de gestion	75 873,04	103 947,11
Sur opérations en capital	38 638,84	13 918,94	Sur opérations en capital	667 170,65	670 332,31
<i>dont VNC des éléments d'actifs cédés (675)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>dont produits des cessions d'actifs (775)</i>	<i>20,00</i>	<i>7 300,00</i>
			<i>dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés(subventions d'investissement) virée au résultat de l'exercice(777)</i>	<i>667 150,65</i>	<i>662 922,01</i>
Dotations amort. et provis.charges except. (687)	230 661,91	219 092,55	Reprises sur provis. Except. (787)	0,00	0,00
			Transferts de charges except. (797)		
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>270 657,41</b>	<b>233 011,49</b>	<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>743 043,69</b>	<b>774 279,42</b>
<b>Résultat exceptionnel (+ ou -)</b>	<b>472 386,28</b>	<b>541 267,93</b>			
Impôts sur bénéfices (69)					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 658 938,34</b>	<b>7 978 162,64</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 686 774,44</b>	<b>7 987 451,98</b>
<b>Résultat net (+ ou -)</b>	<b>27 836,10</b>	<b>9 289,34</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>7 686 774,44</b>	<b>7 987 451,98</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>7 686 774,44</b>	<b>7 987 451,98</b>





# ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2, et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de **15 600 874,47** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de : **27 836,10** Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



# PRESENTATION GENERALE

## Activité de l'organisme :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher est un établissement public de l'Etat à caractère administratif dont l'activité est centrée sur les domaines suivants :

- la représentation et la défense des intérêts généraux de l'Artisanat,
- la tenue du registre des entreprises,
- l'information et le conseil aux artisans
- la formation des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs,
- la promotion du secteur artisanal et de ses entreprises.

Elle est également gestionnaire du Centre interprofessionnel départemental de Formation d'Apprentis (C.F.A.) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher qui reçoit les apprentis sous contrat qui appartiennent aux secteurs professionnels suivants :

- Alimentation : boucher, charcutier, boulanger, pâtissier, chocolatier
- Hôtellerie : cuisinier, employé de restaurant
- Automobile : mécanique, carrosserie, peinture
- Commerce
- Coiffure
- Esthétique, Cosmétique, Parfumerie
- Petite Enfance et Assistant De Vie aux Familles
- Tertiaire : BTS Comptabilité – Gestion, BTS Assistants de gestion PME PMI, BTS Négociation Relation Client, BTS Management des Unités commerciales

Selon les professions, le C.F.A. prépare aux examens de différents niveaux : C.A.P., Brevet Professionnel, Brevet Technique des Métiers, Baccalauréat Professionnel, B.T.S. , CQP (Certificat de Qualification Professionnel) et au titre ADVF.

Le C.F.A. de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du « quota apprentissage » pour les catégories « A » et « B ».

Le Centre d'Aide à la Décision (C.A.D.) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de « O.S.P. ».

## Lieu d'exercice de l'activité :

L'activité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher est exercée à Blois (41), 16 Rue de la Vallée Maillard ainsi qu'au 13 Rue Robert Nau.

L'activité du C.F.A. est exercée à Blois (41), 12 Rue François Billoux.

Un partenariat avec le collège Rabelais, situé au 2 rue Rabelais à Blois, nous permet d'assurer la formation ADVF.



# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## A. Conventions comptables et réglementation appliquée :

Les principes de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices sont appliqués.

Les comptes annuels 2019 sont établis en conformité avec le nouveau référentiel comptable applicable aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (arrêté ministériel du 20 décembre 2012).

Ce nouveau référentiel fournit une nomenclature unique pour l'ensemble des établissements du réseau, assortie d'une définition précise de chaque compte, et détaille les aspects suivants :

- Les principes et la nomenclature comptables
- Les commentaires des comptes
- Les opérations comptables sensibles et les opérations de début et de fin d'année, précisant la
- Le recensement des textes de référence

### *Agrégation des comptes des chambres et des CFA gérés en direct*

Selon les dispositions de l'article R.116-15 du code du travail, « chaque centre de formation d'apprentis établi une comptabilité distincte de celle de l'organisme gestionnaire... ».

Les comptes agrégés sont obtenus en procédant à l'élimination des comptes réciproques : actifs et passifs, charges et produits.

Pour respecter cette règle, les comptes réciproques (ci-dessous) ont été éliminés dans le compte de résultat, tous services confondus, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher.

Compte Siège	Montant siège	Compte CFA	Montant CFA
621500	1 865,55	7084	1 865,55
62330	800,00	7012	458,50
62332	79,00	7013	808,75
6257	388,25	7485	30 000,00
65851	30 000,00	6156	604,44
7084	23 224,20	6215	23 224,20
7087	4 467,82	611	3 863,38
70682	2 000,00	62332	2 000,00
	<b>62 824,82</b>		<b>62 824,82</b>

*Comptes de bilan*



### ***Faits marquants:***

Lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2016, il a été acté la démolition totale des bâtiments existants et la reconstruction de nouveaux bâtiments sur le site du CFA.

A ce titre, il a été décidé d'amortir par le biais d'une charge exceptionnelle la valeur nette comptable des immobilisations de constructions, d'installations générales et d'agencements au 31/12/2015 qui s'élève à 3 178 726 € sur une durée de 6 ans à compter de 2016.

Cette dotation exceptionnelle s'élève à 206 K€ au 31/12/2016, à 213 K€ au 31/12/2017, à 219 K€ au 31/12/2018 et à 230 K€ au 31/12/2019.

Cette dotation exceptionnelle est compensée par une quote-part de subvention virée au compte de résultat puisque les immobilisations sont subventionnées à 100 %

Ainsi l'ensemble de ces biens sera totalement amorti au 31/12/2021, date prévisionnelle de la mise en service des nouveaux locaux.

Au cours de l'exercice 2019, le CFA a perçu plusieurs subventions pour le financement du projet de reconstruction du nouveau CFA justifiant la hausse significative du bilan au 31/12/2019. Les subventions ont été reçues par :

- \* le Conseil Régional : 4 740 000,00 € (avance de subvention)
- \* la Communauté d'agglomération Agglopolys : 100 000,00 € (avance de subvention)
- \* la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois : 30 000,00 € (avance de subvention)
- \* Différents OPCA (fonds de professionnalisation) : 486 032,50 €.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est à dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

A la date d'arrêté des comptes, la CMA n'est pas en mesure d'estimer l'impact de l'épidémie de COVID19 sur ses résultats financiers et sur les périodes futures. Si les baisses d'activités liées au confinement ont engendré pour notre structure des conséquences financières au cours de l'année 2020, celles-ci n'entraînent pas au jour d'arrêté des comptes un risque significatif sur la continuité d'exploitation.

### **A. Règles et méthodes comptables :**

#### **1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.



Logiciels	1 à 3 ans
Agencements et aménagements des terrains	15 ans
Constructions	1 à 60 ans
Matériels et outillages à caractère pédagogique	1 à 10 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériels de transport	4 à 10 ans
Matériels informatiques	1 à 5 ans
Matériels et mobiliers de bureau	3 à 10 ans
Aménagement du self-service	3 à 10 ans

Certains biens immobilisés ont été acquis par des subventions d'investissement, dont la reprise au compte de résultat est pratiquée au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément au référentiel comptable la méthode des amortissements par composants a été appliqué sur l'exercice 2016 en mettant en œuvre la méthode de réallocation des valeurs comptables. Les durées d'amortissement ont été réduites pour tenir compte des durées réelles d'utilisation.

La comptabilisation des immobilisations par composants est appliquée à compter du 01 janvier 2016 pour les nouvelles acquisitions (dispositions des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du comité de la réglementation comptable relatifs aux actifs).

Le report de taxe d'apprentissage d'un montant de 808 584,45 € a été affecté dans le compte 1341811 pour le financement du futur CFA, entraînant ainsi un déséquilibre patrimonial qui se résorbera au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

## 2. Stocks :

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## 3. Créances :



Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 4. Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### 5. Fonds propres, Report à nouveau et Subvention d'investissement :

La dotation initiale a été constituée lors de la reconstitution du bilan de départ de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2004, les subventions d'investissement, pour lesquelles aucune reprise au compte de résultat n'était plus pratiquée faute d'historique sur les immobilisations financées, ont été reclassées en « fonds associatifs sans droit de reprise », soit un montant de 214 106 euros.

Le poste « report à nouveau » a été mouvementé au 31/12/2002 d'une somme créditrice de 179 863 euros provenant de l'ajustement des comptes de tiers au 31 décembre 2001. Ce poste est susceptible d'être mouvementé au cours des exercices futurs des ajustements de créances ou dettes relatifs aux exercices antérieurs à 2002. Au cours de l'exercice 2003, ce poste a été ajusté d'un montant de 39 720 euros. Durant l'exercice 2006, un ajustement de 511 euros a été opéré portant le report à nouveau à 139 632 euros au 31 décembre 2006. Sur l'exercice 2010, le solde a été diminué de 777 euros et porte donc son solde à 138 855 euros.

Les subventions d'investissement sont affectées à des biens non renouvelables par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Elles sont reprises au même rythme d'amortissement que l'immobilisation elle-même.

Les immobilisations du Centre de Formation des Apprentis sont financées pour partie par des subventions d'investissement faites par l'organisme gestionnaire. La part de ce financement, pour l'exercice clos, s'élève à 18 286,69 euros.

#### 6. Autres dettes :

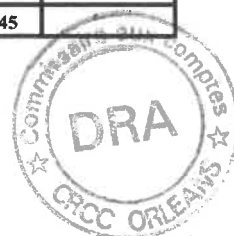
Les autres dettes intègrent un reliquat de taxe d'apprentissage pour un montant de 101 769,24 €.



# IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement	<b>Total I</b>		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	0	1 906
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	116 715		3 357
Agencement et aménagement de terrain	130 052		0
Constructions sur sol propre	6 497 999		0
Constructions sur sol d'autrui	13 807		0
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 673 932		199 031
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 170 744		27 488
Matériel de transport	175 867		0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	826 313		29 002
Emballages récupérables et divers	185 972		0
Immobilisations corporelles en cours	84 714		863 512
Avances et acomptes			
	<b>Total III</b>	0	1 122 390
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 191		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 509	0	146
	<b>Total IV</b>	0	146
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	<b>14 118 756</b>	<b>0</b>	<b>1 124 442</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de dévelop.	<b>Total I</b>			
Autres postes d'immo. incorporelles	<b>Total II</b>	0	236 847	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			120 072	
Agencement et aménagement de terrain		0	130 052	
Constructions sur sol propre		0	6 497 999	
Constructions sur sol d'autrui			13 807	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 047	0	2 863 915	
Installations générales, agencements et aménagements divers		0	3 198 232	
Matériel de transport	0	0	175 867	
Mat. bureau et informatique, mobilier	0	0	855 315	
Emballages récupérables et divers	9 006	0	176 966	
Immobilisations corporelles en cours		0	948 226	
Avances et acomptes				
	<b>Total III</b>	18 053	0	14 980 452
<b>Immobilisations financières</b>				
Particip. éval. par mise en équivalence				
Autres participations			4 191	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immob. financières		0	3 655	
	<b>Total IV</b>	0	0	7 846
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	<b>18 053</b>	<b>0</b>	<b>15 225 145</b>	



## AMORTISSEMENTS

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Immobilisations amortissables	Valeur en début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Sorties / Reprise	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement et de développement	Total I	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	233 349	1 239	0	234 588
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains et agencements et aménagements des terrains		106 788	6 607		113 395
Constructions sur sol propre		5 090 643	326 113		5 416 757
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 372 020	85 046	9 047	2 448 019
Installations générales, agencements et aménagements divers		2 372 968	271 251	0	2 644 219
Matériel de transport		141 482	15 062	0	156 545
Matériel de bureau et informatique, mobilier		781 612	19 826	0	801 437
Emballages récupérables et divers		184 876	506	9 006	176 376
		11 050 390	724 411	18 053	11 756 748
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>11 283 739</b>	<b>725 650</b>	<b>18 053</b>	<b>11 991 337</b>

Cadre B	VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mouv. nets amort. à fin d'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal except.	Différentiel de durée	Mode dégressif	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et de développement	Total I						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II						
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
<b>Total III</b>							
<b>Total général (I + II + III)</b>							

Cadre C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				





## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution gisements miniers, pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et Charges</b>					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges	249 072	19 944	0		269 016
<b>Total II</b>	<b>249 072</b>	<b>19 944</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>269 016</b>
<b>Dépréciations</b>					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	0	0	0		0
Autres dépréciations	5 606	1 557	2 779		4 384
<b>Total III</b>	<b>5 606</b>	<b>1 557</b>	<b>2 779</b>	<b>0</b>	<b>4 384</b>
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>254 678</b>	<b>21 501</b>	<b>2 779</b>	<b>0</b>	<b>273 399</b>

	- d'exploitation	19 944	2 779
Dont dotations et reprises :	- financières	1 557	
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)



# CREDIT BAIL

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisation en cours						
<b>Total</b>						

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisation en cours						
<b>Total</b>						



## VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Nature des V.M.P.	Date d'échéance	Valeur d'achat	Valorisation du portefeuille	Plus-values latentes	Intérêts courus	Coupons courus
Livret Associations (Banque Populaire)		4 998 695,86 €			9 598,48 €	
Compte Epargne (Crédit Mutuel)		111 795,65 €			838,46 €	
Compte Trésor public		0,00 €				
Comptes à terme (Banque Populaire)		3 600 000,00 €				0,00 €
FCP Crédit agricole		429 438,10 €	425 054,38 €	-4 383,72 €		
Sicav Crédit Mutuel		36 646,33 €	36 261,37 €	-384,96 €		
SICAV La Banque Postale		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		<b>9 176 575,94 €</b>	<b>461 315,75 €</b>	<b>-4 768,68 €</b>	<b>10 436,94 €</b>	<b>0,00 €</b>



## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	548 653			548 653
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apport sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	214 106			214 106
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	518 327			518 327
Report à nouveau	327 123	9 289	0	336 412
Résultat de l'exercice	9 289	27 836	9 289	27 836
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 328 291	1 884 464	667 151	3 545 605
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>Total</b>	<b>3 945 789</b>	<b>1 921 589</b>	<b>676 440</b>	<b>5 190 939</b>



## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations	3 654		3 654
	Prêts (1)			
	Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux			0
	Autres créances clients, usagers, adhérents	132 221	132 221	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	124	124	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	629	629	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés	0	0	
	Divers autres subvention	944 008	944 008	
	Confédération, fédération, union, associations affiliées			
	Débiteurs divers	98 759	98 759	
	Charges constatées d'avance	58 273	58 273	
	<b>Total</b>	<b>1 237 668</b>	<b>1 234 014</b>	<b>3 654</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'5 an
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	0	0	0	
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	0	0		
	Fournisseurs et comptes rattachés	484 813	484 813		
	Personnel et comptes rattachés	156 628	156 628		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	393 118	393 118		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts taxes et versements assimilés	8 898 489	8 898 489		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	99 585	99 585		
	Confédération, fédération, union, associations affiliées				
	Autres dettes	108 288	108 288		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	0	0		
	<b>Total</b>	<b>10 140 920</b>	<b>10 140 920</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0,00



# PRODUITS A RECEVOIR

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	2 909	2 970
- dont subv° sur FSE à recevoir	0	0
- dont divers produits à recevoir et RRR à Obtenir	2 909	2 970
Valeur Mobilières de Placements		
Disponibilités	10 437	3 384
<b>Total</b>	<b>13 346</b>	<b>6 354</b>

# CHARGES A PAYER

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – article 23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 490	168 946
Dettes fiscales et sociales	243 793	243 260
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	250	377
<b>Total</b>	<b>417 533</b>	<b>412 583</b>



# PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Produits d'exploitation	0	265
- Dont FSE		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>265</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Charges d'exploitation	58 273	55 393
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>58 273</b>	<b>55 393</b>



## TABLEAU FINANCIER

VARIATIONS DES EMPLOIS	2019	2018	VARIATIONS DES RESSOURCES	2019	2018
			<i>Capacité d'autofinancement de l'exercice</i>	<b>105 037,76</b>	<b>67 875,27</b>
<i>Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé</i>	<b>1 124 441,98</b>	<b>218 073,14</b>	<i>Cessions d'éléments d'actif immobilisé</i>	<b>20,00</b>	<b>8 146,72</b>
Logiciels et licences	1 905,99	550,46	Terrains	0,00	0,00
Constructions	3 357,29	1 656,41	Constructions	0,00	0,00
Matériel pédagogique	199 030,61	101 629,00	Matériel pédagogique	20,00	0,00
Installation et aménagements divers	27 488,28	0,00	Installation et aménagements divers	0,00	0,00
Matériel de transport	0,00	17 900,00	Matériel de transport	0,00	7 300,00
Matériel de bureau	0,00	0,00	Matériel de bureau	0,00	0,00
Matériel informatique	29 001,80	8 803,22	Matériel informatique	0,00	0,00
Mobilier	0,00	1 218,68	Mobilier	0,00	0,00
Autres immobilisations	0,00	0,00	Autres immobilisations	0,00	0,00
Immobilisations en cours (Travaux facturés dans l'exercice)	863 512,21	84 713,97	Immobilisations en cours (Travaux facturés dans l'exercice)		0,00
Immobilisations financières	145,80	1 601,40	Immobilisations financières	0,00	846,72
<b>Réduction des capitaux propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Augmentation des capitaux propres</b>	<b>1 884 464,34</b>	<b>210 733,23</b>
Prélèvement réserves pour Indemnités fin de carrières		0,00	Subventions d'investissement - Etat	0,00	0,00
			Subventions d'investissement - Conseil Régional	73 101,80	32 773,25
			Subv. d'investissement - Taxe d'Apprentissage	1 676 387,55	84 713,97
			Subv. d'investissement - Organisme gestionnaire	0,00	0,00
			Subv. d'investissement - Droit Additionnel supplémentaire	18 286,69	27 306,51
			Subv. d'investissement - Autres organismes	116 688,30	65 939,50
<b>Remboursements de dettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Augmentation des dettes financières</b>		
<b>Total des Emplois</b>	<b>1 124 441,98</b>	<b>218 073,14</b>	<b>Total des Ressources</b>	<b>1 989 522,10</b>	<b>286 755,22</b>
<b>Augmentation du Fonds de Roulement</b>	<b>865 080,12</b>	<b>68 682,08</b>	<b>Diminution du Fonds de Roulement</b>		

<i>Capacité d'autofinancement de l'exercice</i>	2019	2018
Résultat de l'exercice	27 836,10	9 289,34
Dotations aux amortissements et aux provisions	747 151,02	740 366,33
Quote-part des subv. virées au compte de résultat	-667 150,65	-662 922,01
Reprise sur provision pour charges	-2 778,71	-11 358,39
Produits de cession des éléments d'actif cédés	-20,00	-7 300,00
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0,00	0,00

	2019	2018	Variations
<b>Fonds de Roulement</b>	<b>2 230 525 €</b>	<b>1 365 445 €</b>	<b>865 080 €</b>
<b>Fonds de Roulement en mois de fonctionnement</b>	<b>3,49</b>	<b>2,05</b>	<b>1,44</b>
<b>Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-8 885 421 €</b>	<b>-5 152 220 €</b>	<b>-3 733 201,63 €</b>
<b>Tresorerie</b>	<b>11 115 947 €</b>	<b>6 512 059 €</b>	<b>4 603 887,99 €</b>

ok 865 080,12  
ok  
ok  
ok





## TRANSFERTS DE CHARGES

(Arrêté du 27-04-1982)

Nature des transferts de charges d'exploitations	Montant
Remboursement assurance	0
Remboursement prévoyance	1 378
Remboursement divers	0
Nature des transferts de charges exceptionnelles	Montant
Remboursement artisans sinistrés	0
<b>Total</b>	<b>1 378</b>

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27-04-1982)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Dedits pénalités perçus sur Achat et Vente	0	771100
Dégrèvement d'impôt	0	771200
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	771800
Produits sur exercices antérieurs	75 873	772000
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles	20	775200
Quote-part subventions investissements virée au compte de résultat	667 151	777000
Autres produits exceptionnels	0	778000
Transferts de chages exceptionnelles	0	797000
<b>Total</b>	<b>743 044</b>	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Pénalité amendes fiscales	0	671200
Dons et libéralités	0	671300
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	433	671800
Charges annulation recettes N-1	924	671820
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	38 639	672000
Valeurs comptables éléments d'actifs cédés / immobilisations corporelles	0	675200
Dotation Amortissement Provision Exceptionnel	230 662	687100
<b>Total</b>	<b>270 657</b>	



# EFFECTIF MOYEN

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – article 24-22)

	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel mis à disposition d'une autre entreprise
Cadres Supérieurs	3,02	0	-0,1
Cadres	72,04	3,8	-0,2
Agents de maîtrise	10,10	0,5	-0,18
Techniciens	13,00	1	
Employés	3,24	0,6	
Vacataires	0,80		
Contrats aidés	0,29		
<b>Total</b>	<b>102,49</b>	<b>5,9</b>	<b>-0,48</b>



## INDEMNITES DES PERSONNELS

	Montants 2019
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	250 013,29 €
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion et d'objectif ou de résultat)	0,00 €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Prime de caisse)	0,00 €
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels, (Arbre de Noël, complémentaire maladie)	22 473,86 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>272 487,15 €</b>

## Frais de déplacements de missions et réceptions et de représentation

	Cpte 6254: Déplacements (1)	Cpte 62564 Missions (Repas + hébergement)	Cpte 62574 : Réceptions	Cpte 6258 : Frais de représentation
Président	0,00	285,78	0,00	3 559,64
Bureau hors Président	7 181,43	371,78	0,00	5 118,17
Membres élus hors Bureau	1 364,89	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>8 546,32</b>	<b>657,56</b>	<b>0,00</b>	<b>8 677,81</b>

## INDEMNITES DE FONCTIONS ET VACATIONS

	Indemnités de fonction	Vacations	TOTAL
Président	19 506,24 €		19 506,24 €
Trésorier	6 252,00 €		6 252,00 €
Bureau hors Président et trésorier		14 957,91 €	14 957,91 €
Membres élus hors Bureau		1 490,06 €	1 490,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 758,24 €</b>	<b>16 447,97 €</b>	<b>42 206,21 €</b>



## TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Reversements effectués	Montants 2019
7574 Ressources fonctionnement CMAD	710 488,31 €
748711 Subvention droit additionnel supplémentaire	0,00 €
134171 Financement d'un actif issu du Droit Additionnel Supplémentaire	18 286,69 €
<b>Total ressources issues de la TFCMA</b>	<b>728 775,00 €</b>
75731 Péréquation de taxe provenant de la APCMA	0,00 €
75732 Péréquation de Taxe provenant de la Chambre de niveau régional	0,00 €

## TAXE d'APPRENTISSAGE

Collecte de taxe d'apprentissage	Montants 2019
Sommes collectées en tant que Chambre délégataire habilitée	0,00 €
7584 : Produits de gestion : collecte de taxe d'apprentissage	0,00 €
<b>Taxe d'Apprentissage utilisée pour 2019</b>	
7481 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - fonctionnement	187 925,39 €
134181 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - investissement	1 676 387,55 €
44186 Autres SE organismes professionnels	0,00 €
<b>Total de la Taxe d'Apprentissage utilisée</b>	<b>1 864 312,94 €</b>
<b>Collecte de la CMAD 41</b>	<b>749 993,23 €</b>
<b>Report de T.A. au 31/12/2019</b>	<b>101 769,24 €</b>

Report de Taxe d'Apprentissage au 31/12/2018 = 1 216 088,04

## Reversement CRMA de la région Centre

Reversements par la CRMA de la Région Centre à la CMAD 41	Montants 2019
Subvention de l'Etat pour les actions relatives à l'Apprentissage (Développeur de l'apprentissage)	24 492,00 €
Subvention ADEME	8 871,24 €
Subvention Région Entreprendre/Filières/GPEC	115 104,00 €
Subvention DIRECCTE-GPEC	7 255,00 €
Subvention EIT	1 105,08 €
Soirée de la qualification	3 833,00 €
SAS Apprentissage	31 314,00 €
Jema	529,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>192 503,32 €</b>

